

Les « Coups d'pouce » sont des dispositifs de la Politique Enfance Jeunesse de la commune de Doué-en-Anjou.

Ils ont été créés pour faciliter l'accès aux pratiques sportives ou culturelles et pour soutenir les jeunes dans leurs projets individuels.

Ces aides financières individuelles sont accessibles sous conditions :

	RESIDENCE	RESSOURCES	AGE	CALENDRIER*
LOISIRS	Doué-en-Anjou	Reste à vivre Inférieur ou égal à 666,00€	6-25 ans	du 01 septembre au 31 octobre
BSR			14-25 ans	toute l'année
BAFA			17-25 ans	toute l'année
CULTURE			6-25 ans + parents et frères/soeurs	du 01 septembre au 30 juin
PSC 1			14-25 ans	toute l'année
* sous réserve des crédits disponibles. En effet, si l'intégralité de l'enveloppe est dépensée, alors les dispositifs ne sont plus accessibles.				

Si vous souhaitez bénéficier d'un Coup d'pouce, merci de compléter et de retourner le document suivant au Service Enfance Jeunesse.

Après sa réception et, dans les meilleurs délais, les agents du service reviendront vers vous pour vous donner réponse et, si toutes les conditions sont réunies, convenir avec vous d'un rendez-vous.

Celui-ci permettra de finaliser votre demande. Pour ce faire, le service vous demandera des informations complémentaires afin de pouvoir ensuite établir les Coups d'pouce.

Service Enfance Jeunesse

Direction de l'Éducation et de l'Action Sociale

02 41 03 31 90 (ligne directe) - enfancejeunesse@doue-en-anjou.fr

Bureau situé à l'Espace Enfance Jeunesse

DEMANDEUR

Nom et prénom

Téléphone

Mail

CRITERE DE RESIDENCE*Le dispositif est ouvert aux habitants de Doué-en-Anjou exclusivement.*

Adresse

CRITERE DE RESSOURCE*Le dispositif est ouvert aux demandeurs qui justifient d'un reste pour vivre inférieur ou égal à 666€.**NB - Les modalités de calcul du reste pour vivre sont différentes de celles du quotient familial.***RESSOURCES DU FOYER**

-montants mensuels-

CHARGES LIÉES AU LOGEMENT

-montants mensuels-

Salaires

Loyer/mensualité

Allocations

Assurance logement
(uniquement)

Pensions

Électricité

Autre

Chauffage
(ex : bois, fioul, gaz...)

Eau

Taxes

(habitation, foncière, ordures ménagères)

TOTAL ressources**TOTAL charges****COMPOSITION DU FOYER****Nb de personnes****Conversion en parts**1 adulte = 1,5 parts / 2 adultes = 2 parts
enfant -20 ans: 0,5 part / enfant +20 ans = 1 part

Adultes :

=

Enfant(s) -20 ans à charge :

=

Enfant(s) +20 ans à charge :

=

TOTAL nb de personnes**TOTAL nb de parts**

=

MODALITÉS de CALCUL du RESTE POUR VIVRE
(ressources – charges liées au logement) / nombre de parts